

CSE RÉSEAU SIÈGE

TA DÉFENSE NOS EXIGENCES



POUR LE FER

Élections CSE 2018
du 16 au 22 novembre 2018

4 Ce que fait la CGT

Notre objectif permanent est de garder un lien de proximité avec celles et ceux qui font le service public ferroviaire chaque jour.

Quoi qu'il arrive, nous continuerons de porter les exigences, les attentes et les revendications des cheminotes et des cheminots. C'est notre priorité. C'est en s'appuyant sur nos 435 syndicats locaux, nos 23 structures régionales et notre fédération nationale que nous continuerons de défendre chaque cheminot dans son quotidien, avec des exigences fortes sur l'ensemble des sujets qui conditionne notre vie au travail.

1 Un CSE, c'est quoi ?

Le comité social et économique (CSE) est une instance unique de représentation du personnel issue des ordonnances Macron. Cette instance signe la disparition des instances DP, CHSCT et CE telles que nous les connaissions.

2 Un CSE, pourquoi ?

Le CSE a pour vocation d'éloigner les représentants du personnel des cheminots et des lieux de travail. Les périmètres sont étendus à plusieurs régions.

Le CSE vise à réduire les moyens, les attributions des élus du personnel, leur nombre et affaiblir les organisations syndicales.

3 Ce que dit la CGT

La CGT juge négativement la mise en place des CSE. C'est une nouvelle attaque à l'encontre du dialogue social.

Nous nous battons pour gagner des représentants de proximité au plus près des lieux de travail. C'est essentiel pour répondre aux réalités de la production ferroviaire sur l'ensemble du territoire.

Voter CGT, c'est aussi VOTER POUR TOI !

Titulaires

12 candidats

■ Exécution : 1 ■ Maîtrise : 6 ■ Cadres : 5

CSE RÉSEAU SIÈGE

Exécution

- + **Loïc DEVAUX**
AADSP - Siège SNCF Réseau

Maîtrise

- + **Kamel MEDJAHED**
TTMV - Siège SNCF Réseau
- + **Caroline WATEAU**
TGM - Siège SNCF Réseau
- + **Stéphane LAVOREL**
Siège SNCF Réseau
- + **Céline BRISSONNET**
Siège SNCF Réseau
- + **Gilles GABARD**
Siège SNCF Réseau
- + **Chloé FERRER**
TTMVH - Siège SNCF Réseau

Cadres

- + **Christophe TEISSEIRE**
CTMVP - Siège SNCF Réseau
- + **Caroline BLANCHOT PARIS**
CESFP - Siège SNCF Réseau
- + **Éric SEGOVIA**
CCVP - Siège SNCF Réseau
- + **Isabelle GUILLEMIN**
Siège SNCF Réseau
- + **Stéphane BATAILLE**
Siège SNCF Réseau

**Nous
défendons**
vos exigences.

Suppléants

11 candidats

■ Exécution : 1

■ Maîtrise : 6

■ Cadres : 4

Exécution

- + **Loïc DEVAUX**
AADSP - Siège SNCF Réseau

Maîtrise

- + **Caroline WATEAU**
TGM - Siège SNCF Réseau
- + **Farid SLIMANI**
Siège SNCF Réseau
- + **Chloé FERRER**
TTMVH - Siège SNCF Réseau
- + **Thomas FOCHEUX**
TEVP - Siège SNCF Réseau
- + **Céline BRISSONNET**
Siège SNCF Réseau
- + **Benoit HAAS**
TTMVH - Siège SNCF Réseau

Cadres

- + **Caroline BLANCHOT PARIS**
CESFP - Siège SNCF Réseau
- + **Pierre-Michel MUZELLE**
CTMV - Siège SNCF Réseau
- + **Isabelle GUILLEMIN**
Siège SNCF Réseau
- + **Albert SELLEM**
Siège SNCF Réseau

***Vous êtes
le service public
ferroviaire
du quotidien.***

Où et quand voter ?

Du 16 au 22 novembre 2018.

Le vote peut se faire sur le lieu de travail et pendant le temps travail avec :

n'importe quel terminal professionnel ou personnel connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone).



des bornes de vote

qui seront également mises en place par l'entreprise, dans des conditions de confidentialité équivalente au scrutin papier et utilisables par tous les agents du GPF, quel que soit le CSE de rattachement.



Comment voter ?

4 jours ouvrés avant l'ouverture du scrutin

Chaque cheminot recevra un courrier comprenant :



En cas de perte ou de non réception de ce courrier.

Des plateformes téléphonique et/ou Internet vous permettront d'éditer un nouveau code. Les informations suivantes vous seront demandées : nom, prénom, date de naissance, département de naissance, numéro du Pass Carmillon (au dos de la carte), sauf pour les cheminots n'ayant pas de Pass Carmillon (jeunes embauchés, CDD...).

Connexion et vote

- 1. Se connecter** sur le site ou l'application dédié spécifiquement à l'élection.
- 2. S'identifier** au moyen de son numéro de CP et de son identifiant (remis dans le courrier envoyé à domicile).

Vous devrez voter pour les deux listes par CSE (titulaires et suppléants) donc la procédure ci-dessous devra être réalisée deux fois

- 3. Choisir la liste** – CGT par exemple – (titulaires et suppléants). Vous avez la possibilité d'accéder aux professions de foi.
- 4. Valider votre choix définitif** avec l'aide de votre code secret (remis dans le courrier envoyé à domicile). La fonction « CONFIRMER VOTE » entraîne directement la validation et l'enregistrement du suffrage dans l'urne électronique.
- 5. La confirmation** de l'enregistrement apparaît.
- 6. N'oubliez pas ensuite le second vote** (suppléants).

Attention ! Si l'une de ces étapes n'est pas réalisée, le vote ne sera pas comptabilisé. De plus, aucune possibilité de modification de vote ne sera possible après confirmation du vote (étape 4).